



www.interim.cgt.fr

CONTRE LA LOI XXL

Utilisons la grève pour faire plier gouvernement et Medef !

MACRON et son gouvernement sont bien décidés à aller plus loin que la loi El Khomri et donner encore plus de pouvoir aux patrons pour augmenter leurs bénéfices.

Leur objectif de nous imposer une réforme du Code du travail, c'est une véritable déclaration de guerre. Seule une généralisation de nos luttes jusqu'à une mobilisation de l'ensemble des travailleurs pour nos intérêts collectifs peut nous donner la force de l'arrêter.

Comme en 2016, la réforme du Code du travail est en défaveur des travailleurs !

Le projet de loi d'habilitation des ordonnances :

DURANT CES DERNIERS MOIS, LE GOUVERNEMENT A MONTRE SON VRAI VISAGE !

- Primauté donnée à l'accord d'entreprise et inversion de la hiérarchie des normes,
- Facilitation des licenciements, référendum patronal, plafonnement des indemnités prud'homales,
- Fragilisation du CDI,
- Disparition des CHSCT (Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail),
- Fusion des institutions représentatives du personnel...

Ce sont de véritables dangers pour l'avenir des salariés.

Sans surprise, le gouvernement répond positivement aux demandes du MEDEF !

Pour les salarié-es intérimaires cela se traduira par :



Des pressions de Pôle emploi pour leur faire accepter des « CDI d'opération » (un nouveau contrat ultra précaire privé des indemnités de fin de mission et indemnités compensatrices de congés payés !)

Accepter tout et n'importe quoi, payés au SMIC et avec des conditions de travail et de déplacement encore plus pénibles et dangereuses !

Pour les salarié-es permanents des agences, sièges et autres unités :



La fin du CDI et remplacement par un « CDI d'opération », qui prendrait fin une fois la mission terminée mais sans les primes de fin de contrat.

Déréglementation de la durée du travail

LES TRAVAILLEURS NE DISPOSERONT PLUS DE MOYENS SOLIDES POUR POUVOIR SE DEFENDRE !

NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE !

Après la loi Travail XXL, le gouvernement veut ouvrir le chantier de démolition de la sécurité sociale, les retraites et la casse définitive des services publics.

Quel avenir pour nos enfants ? La grève, c'est maintenant !

Partout en France, soyons des milliers à faire grève et à manifester contre cette loi travail XXL et pour une société plus juste, égalitaire et solidaire.

Demain il sera trop tard !

La grève, droit constitutionnel, est l'arme des salariés pour faire plier ce gouvernement qui est au service du patronat.

C'est pourquoi la CGT appelle à des grèves fortes et reconductibles impactant l'économie et les profits patronaux : allons-y puisqu'ils ne comprennent que ce langage !

**Pour vos conjoints, pour vos enfants...et pour vous,
TOUTES et TOUS EN GREVE !**

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

**Rendez-vous à 14H00 au
Champ de foire à Montbéliard**

Bulletin de syndicalisation

A retourner à l'Union Syndicale de l'Intérim (USI-CGT) Case 460 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 89 80 Fax 01 55 82 89 79 Mail: interim@cgt.fr - Site internet : www.usi.cgt.fr

Je me syndique

Nom	Prénom :
Date de naissance	Profession :
Adresse.....
Code Postal	Ville :
Portable	Mail :
Agence d'intérim :	Signature :

La cotisation syndicale mensuelle est de 1 % du salaire net, avec un minimum de 10 €. Vous pouvez payer par prélèvement ou par chèque à l'ordre de l'USI-CGT.

"66% du montant de vos cotisations sont déductibles de vos impôts sur les revenus. Si vous n'êtes pas imposable, vous avez droit à un crédit d'impôts, le Trésor Public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations". Dès réception de votre règlement, vous recevrez votre carte d'adhérent et de la documentation concernant l'intérim.